

THEATRE FOURCADE

La réserve de l'Etat

Le 17 juillet, le nouveau théâtre du Grand-Marché sera officiellement inauguré. Baptisé Georges Fourcade, sa vocation (essentiellement culturelle à l'origine) a évolué au fil de la construction du bâtiment, pour devenir double : « spectacles, concerts, animations », d'une part et « conférences, colloques, congrès », d'autre part... Une vocation à double tranchant.

CETTE transformation a eu pour effet d'arrêter l'Etat sur sa lancée. Celui-ci devait effectivement financer à 50 % la réalisation du théâtre (25 %

Département, 25 % commune). Mais le décret de 1972 stipule (alinéa 4, article 13) « que l'autorité compétente peut exiger le remboursement des subventions versées au titre d'un

équipement dont l'affectation a été modifiée sans autorisation de cette autorité ». Le théâtre Fourcade s'inscrivant parfaitement dans ce cas de figure, l'Etat émet pour l'instant une

réserve quant au versement du reste des subventions, une première tranche de 700 000 F ayant effectivement été déjà attribuée.

« L'Etat ne s'est pas désengagé dans cette affaire, précise Yves Drouhet de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Il reste sur la réserve en attendant que les justificatifs techniques arrivent ».

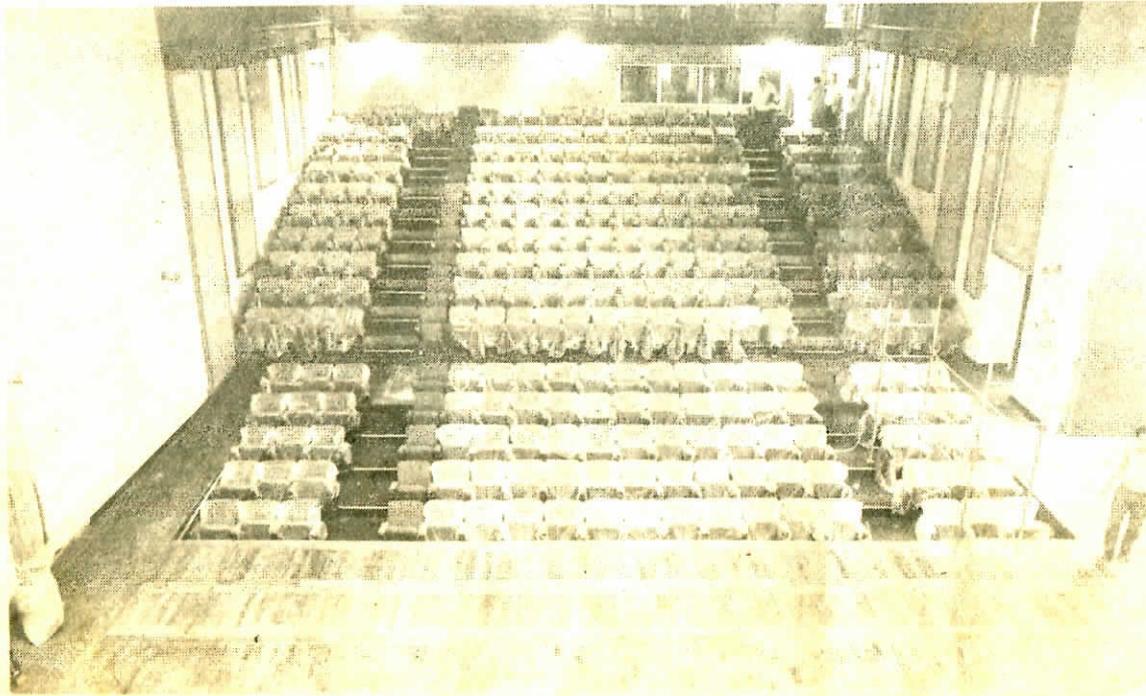
Un rapport d'exécution réalisé par le maître d'ouvrage et adressé à l'Etat permettra au ministère de la Culture de décider si oui ou non le reste des

subventions sera versé.

« Le programme initial a été légèrement modifié, explique M. Dupont, du conseil général. La salle sera ainsi polyvalente et plus rentable. Pour l'instant, nous pensons que l'Etat ne s'est pas désengagé ».

Le récent passage dans notre département d'Yves Deschamps, chargé de mission par le ministère de la Culture, serait à l'origine de la réserve de l'Etat.

N. L.



Le théâtre Fourcade : une salle dont l'affectation a changé en cours de route.

Le
QUOTIDIEN
de la Réunion
11 juillet 87